LETTRE ECRITE AU ROI,

Par Messieurs les Commissaires des États de Bretagne,

Au ſujet des Emeutes en différentes parties de la Province.

Du 10 Août 1788.

SIRE,

NOUS avons repréſenté à VOTRE MAJESTÉ l'atteinte que portent a notre Conſtitution les Edits enrégiſtrés, à main armée, le 10 Mai dernier; l'anarchie où ſe trouve la Bretagne & les conſéquences d'un état auſſi violent.

Nos craintes, Sire, ne ſe ſont que trop réaliſées. Les déſordres ſont tels qu'il devient preſſant d'en inſtruire Votre Majeſté ; ils n'intéreſſent pas moins le bien de ſon ſervice que la tranquillité publique. Chaque inſtant peut rendre le mal irréparable.

Ces déſordres, Sire, ont pour prétexte l'exportation des grains qu'autoriſe la Déclaration de Votre Majeſté, du 17 Juin 1787; mais on doit les attribuer à d'autres cauſes.

Les grains ſont à bas prix ; leur exportation (pendant qu'elle ſera reſtreinte dans les bornes preſcrites) ne peut donner lieu à des inquiétudes.

Le Peuple s'eſt néanmoins atrouppé ; en premier lieu, à Saint Pol de Léon, & il s'eſt oppoſé avec violence à cette exportation.

Cet eſprit d'effervefcence & de ſédition

s'eſt ſucceſſivement répandu dans différentes parties de la Province. Il y a eu à Paimpol une émeute conſidérable. Les Juges de Police, la Maréchauſſée ſont inutilement intervenus. Les mutins ont répondu qu'il n'y avoit plus de Juſtice, que c'étoit au Peuple à la faire.

Le 8 Juillet, la ville de Guingamp a éprouvé pareille émeute. Le Peuple atroupé a été diſſipé par les ſoins des Juges de Police. Mais il s'eſt enſuite raſſemblé à quelque diſtance de cette Ville.

Les Juges des lieux ont été inſultés, & la Maréchauſſée, quoique ſoutenue d'un piquet de 16 hommes d'Infanterie, a été repouſſée. Ces faits ſont conſtatés par les Pièces juridiques que nous mettons ſous les yeux de Votre Majeſté.

Ces excès ſe ſont renouvellés à Lezardrieux, à Lannion, à Treguier, à la Rochederien, à Saint-Brieuc, & nous appren-

nons, dans le moment, SIRE, qu'à Lamballe, ils viennent d'être portés à un point qui donne lieu de craindre de plus grands désordres.

Les séditieux ont fait sonner l'alarme & battre la générale. Ils se sont rendus au Port de Dahouët. Ils ont enfoncé les magasins. Ils ont pillé les grains. Ils annoncent, par-tout, les mêmes violences. Ils menacent les biens de tous les propriétaires. On est parvenu à leur persuader que Votre Majesté veut les affranchir de toutes taxes & redevances.

La sûreté individuelle, la propriété sont également exposées aux plus grands dangers, & au milieu de ces désordres tout recouvrement d'Impositions devient impossible.

Ces emeutes sont l'effet malheureux de l'Anarchie qu'éprouve la Bretagne, & l'esprit d'indépendance qu'on s'efforce d'inspirer au Peuple, & des Ecrits clandestine-

ment répandus pour ſoutenir le ſyſtême déſaſtreux ſurpris à la ſageſſe de Votre Majeſté.

La licence qu'entraîne la ſuppreſſion de la Juſtice n'eût jamais produit, ſeule, de pareils excès, ſi elle n'avoit pas été fomentée par ceux qui, en détruiſant les Loix, en ébranlant la Monarchie, en briſant tous les liens de la ſubordination, ſe propoſent de créer un nouvel ordre de choſes.

Nous ne pouvons laiſſer ignorer à Votre Majeſté que cette marche, ſi contraire à ſes vues bienfaiſantes, prépare les plus grands malheurs. Quel frein, en effet, arrêteroit la licence lorſqu'elle ſeroit parvenue à ſon dernier periode.

Le péril, SIRE, eſt imminent. Il exige toute l'attention de Votre Majeſté. Mais les ſéditieux, qui déſolent une partie de la Province, ſont des infortunés que

l'on trompe cruellement. Ils avoient toujours reſpecté les Loix ; ils les reſpecteront encore, lorſque ce ſoin de les faire exécuter ſera rendu à leurs vrais Dépoſitaires.

Daignez, SIRE, exaucer nos inſtantes prières, daignez rétablir l'Ordre Public ; faites renaître le calme dans une grande Province qui vous en conjure. Nos malheurs ceſſeront avec leur cauſe, & vos Peuples rendront d'éternelles actions de graces à Votre Majeſté.

Nous ſommes.........

153